

20180621_MS1-PLU_appro_DCC_2018-079 _____ 2
20140220_E-PLU_appro_DCM _____ 5

**DEPARTEMENT
DE
L'YONNE**



communauté
de l'auxerrois

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-079

Objet : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Escolives-Sainte-Camille

SEANCE DU 21 JUIN 2018

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 14 juin 2018, s'est réuni le 21 juin 2018 à 9 h 00 à la salle PODIUM 89 à Champs sur Yonne, sous la présidence de Guy FERREZ.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 46

votants : 57 dont 11 pouvoirs



Etaient présents : Guy FERREZ, Alain STAUB, Nicolas BRIOLLAND, Denis ROYCOURT, Joëlle RICHET, Martine MILLET, Martine BURLET, Guy PARIS, Najia AHIL, Maud NAVARRE, Didier MICHEL, Sarah DEGLIAME-PELHATE, Jean-Paul SOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Yves BIRON, Maryvonne RAPHAT, Jean-Luc EMERY, Mourad YOUNI, Didier SERRA, Elodie ROY, Virginie DELORME, Guillaume LARRIVE, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Béatrice CLOUZEAU, Stéphane ANTUNES, Gérard DELILLE, Jacques CHANARD, Anna CONTANT, Daniel GIRARD, Josette ALFARO, Christian CHATON, Aurélie BERGER, Jean-Luc BRETAGNE, Patrick BARBOTIN, Christophe LAVERDANT, Robert BIDEAU, Arminda GUIBLAIN, Christian MOREL, Chantal BEAUFILS, Denis CUMONT, Michel POUILLOT, Rachel LEBLOND, Bernard RIAN, Christophe BONNEFOND, Pascal BARBERET, Michel BOUBOULEIX.

Pouvoirs : Souad AOUAMI à Guy PARIS, Pascal HENRIAT à Maryvonne RAPHAT, Jacques HOJLO à Najia AHIL, Jean-Philippe BAILLY à Joëlle RICHET, Philippe AUSSAVY à Guy FERREZ, Rita DAUBISSE à Martine MILLET, Annie KRYWDYK à Jean-Paul SOURY, Patrick TUPHE à Virginie DELORME, Guillaume LARRIVE à Michel POUILLOT, Guy BOURRAT à Christophe BONNEFOND, Michel FOUINAT à Elisabeth GERARD-BILLEBAULT.

Absents non représentés : Maryse DUVILLIE, Malika OUNES, Frédéric PETIT, Stephan PODOR, Christian BRUNEAUD, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE., Lionel MION.

Secrétaire de séance : Maud NAVARRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles, L.153-45 à L.153-48 ;

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. ;

Vu la délibération du 20 février 2014 du conseil municipal d'Escolives-Sainte-Camille approuvant Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu l'arrêté communautaire n°032 du 12 mars 2018 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de d'Escolives-Sainte-Camille ;

Vu la délibération du 05 avril 2018 approuvant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de d'Escolives-Sainte-Camille;

Considérant qu'aucun courrier reçu et qu'aucune observation formulée n'entraîne la correction des modifications proposées ;

Il est exposé ce qu'il suit :

Le PLU en vigueur sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille nécessite une adaptation de l'emplacement réservé n°14.

En effet, la liste des emplacements réservés du PLU d'Escolives-Sainte-Camille comprend l'emplacement n° 14 relatif à la création d'un cheminement et d'espaces verts.

Cet emplacement avait été inscrit dans le PLU, approuvé le 20 février 2014, pour faire une voie d'accès en vue de l'urbanisation de parcelles se situant au-dessus.

La commune souhaite aujourd'hui modifier l'emprise cet emplacement réservé afin de permettre l'implantation d'une nouvelle construction.

Le projet de modification simplifiée du PLU consiste à rectifier les documents graphiques (plans de zonage 04b et 04c) pour tenir compte de l'évolution de l'emprise de cet emplacement réservé n° 14.

Le projet de modification et l'exposé des motifs font partie des pièces annexées à la présente délibération.

La procédure de mise à disposition du public du dossier à l'étude s'est déroulée du 30 avril 2018 au 1^{er} juin 2018.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Escolives-Sainte-Camille ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 57
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 7

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Guy FERREZ



Affiché le : **28 JUIN 2018**

Délibération d'approbation du PLU du 20 février 2014 manquante.